



d'Gesondheetskeess

INFORMATION A LA PRESSE

13/12/2019

Vote du budget annuel 2020 de l'assurance dépendance

Dans sa réunion du 11 décembre 2019, le Conseil d'administration de la Caisse nationale de santé a voté le budget annuel de l'assurance dépendance 2020 qui est financé par les cotisations des assurés et par l'Etat à raison de 40% des dépenses courantes.

Avec une population de 905.000 personnes protégées, dont deux tiers résidente et un tiers non-résidente, le nombre d'assurés continue à augmenter.

Le nombre moyen de personnes bénéficiant d'une prise en charge pour des prestations de l'assurance dépendance dispensées au Luxembourg est estimé à 14.000 en 2020, dont 63% sont pris en charge à domicile par les réseaux d'aide et de soins et les centres semi-stationnaires et 37% sont pris en charge dans les établissements à séjour continu, à savoir les CIPA et les maisons de soins, ainsi que dans les établissements à séjour intermittent.

L'assurance dépendance présente en 2019 une situation financière stable malgré une très forte croissance des dépenses de l'ordre de 9,0%.

Cette forte progression s'explique entre autres par les éléments suivants :

- une hausse prononcée du nombre de bénéficiaires de 3,9%,
- la variation de l'échelle mobile des salaires à hauteur de 1,7%, et
- les effets de la loi du 10 août 2018, portant sur des améliorations de prestations prises en charge :
 - au niveau des gardes en groupe
 - ainsi que pour les activités d'accompagnement.

Une croissance des recettes de l'ordre de 7,6% est prévue pour l'année 2019. Le résultat positif avant opérations sur réserves est estimé à 44,7 millions d'euros.

Le budget 2020 de l'assurance dépendance tient compte de l'évolution du nombre de bénéficiaires et de l'évolution de l'échelle mobile des salaires. Nous estimons qu'en 2020, les recettes courantes dépasseront les dépenses courantes de 49,0 millions d'euros, avec une croissance prévisible des dépenses de 4,1% contre une hausse prévisible des recettes de 4,8%.

.....

Pour tout autre renseignement concernant la Caisse nationale de santé et pour le texte du budget, le site www.cns.lu peut être consulté.

(Source : Département Communication, CNS)

Luxembourg, le 13 décembre 2019